

Culture Montréal

MÉMOIRE PRÉPARÉ AVEC LA COLLABORATION DES
COMMISSIONS PERMANENTES DE L'ART PUBLIC, DU CADRE
DE VIE ET DE LA CITOYENNETÉ CULTURELLE
DE CULTURE MONTRÉAL — CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE *CADRE D'INTERVENTION EN RECONNAISSANCE*

Juin 2021

Table des matières

| | |
|---|----------|
| I. Introduction | 3 |
| II. Constats et problématiques soulevées | 3 |
| a) Les outils de reconnaissance | 3 |
| b) Les délais temporels et le nombre de commémorations..... | 4 |
| c) Le comité consultatif de reconnaissance..... | 5 |
| d) La participation citoyenne..... | 6 |
| e) Les limites du tout commémoratif | 6 |
| f) Les exceptions..... | 6 |
| g) Les révisions des gestes de reconnaissance passés | 7 |
| III. Nos propositions..... | 5 |
| IV. À propos de Culture Montréal | 8 |

I. Introduction

À l'occasion de cette consultation publique portant sur le *Cadre d'intervention en reconnaissance*, Culture Montréal soumet à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports de la Ville de Montréal quelques remarques et propositions afin de contribuer à la réflexion.

D'emblée, signalons que la question de la mémoire dans l'espace public, qui est celle de notre rapport au passé et au présent par la constitution et le partage d'un récit collectif, concerne l'ensemble de la société, du citoyen aux gouvernements municipal, provincial et fédéral. Nous saluons le fait que la Ville de Montréal entreprenne un tel exercice de redéfinition et de coordination des différents modes de reconnaissance en vigueur.

Nous constatons que le *Cadre* proposé ne porte pas uniquement sur la commémoration en tant que telle, mais aussi sur la conservation d'éléments matériels via la citation qui, au-delà de la reconnaissance, vise à « encadrer les interventions sur les biens cités » (P6). Cela place cet outil de reconnaissance dans une catégorie à part, liée directement à la préservation du patrimoine. Il conviendrait donc de distinguer clairement la citation des quatre autres outils.

En dehors des processus, il s'agirait de souligner l'importance de favoriser des gestes de reconnaissance positive afin de mettre l'accent sur ce qui nous rassemble, au-delà de la commémoration, pourtant légitime et nécessaire, des dimensions tragiques de l'histoire.

II. Constats et problématiques soulevées

Ci-dessous, nous présentons une liste de thèmes dégagés du *Cadre* qui selon nous mériteraient une attention particulière.

a) Les outils de reconnaissance

La première question qui surgit est liée au processus de sélection de l'outil de reconnaissance approprié, parmi tous ceux qui sont proposés. Les critères d'analyse, tels que formulés dans le *Cadre*, ne permettent pas de comprendre clairement les raisons qui conduisent au choix d'un outil plutôt que d'un autre. Ni la nature du sujet de reconnaissance retenu, ni la distanciation temporelle ne suffisent, en soi, à identifier le meilleur moyen de commémorer un personnage décédé, un phénomène culturel ou encore un événement historique.

Concernant les exclusions du présent *Cadre*, nous nous interrogeons sur la séparation qui est faite entre l'art mural et les autres gestes de commémoration matérielle qui relèvent de l'art public. Certes, tout comme les autres modes d'expression artistique dans l'espace public, les murales n'ont pas nécessairement de lien avec l'histoire montréalaise mais cette forme d'art urbain semble tout à fait appropriée pour reconnaître des personnages ou des événements importants, comme en témoigne l'œuvre consacrée à Leonard Cohen.

b) Les délais temporels et le nombre de commémorations

Il est nécessaire d'expliquer et d'argumenter les délais proposés pour chaque outil de reconnaissance pour en évaluer le bien-fondé.

La commémoration matérielle

- Plus particulièrement, les délais d'attente pour les commémorations matérielles semblent trop longs. Pour nous en rendre compte, il suffit de les appliquer rétrospectivement. Si de telles balises avaient été en vigueur au moment de la tragédie de l'École polytechnique, il aurait fallu attendre 2014 pour rendre hommage aux victimes. Selon cette logique, il faudrait donc patienter 25 ans si la Ville de Montréal voulait s'associer à une possible reconnaissance des 215 enfants du pensionnat de Kamloops. D'ailleurs, la mise en place d'une plaque ou d'un monument dans l'espace public peut faire partie d'un processus de deuil pour les victimes et leurs familles, ce qui plaiderait pour l'instauration d'un délai plus court.
- Nous suggérons donc d'identifier un délai plus court (5-10 ans) pour l'outil de la commémoration matérielle; le devoir de mémoire ne doit pas, paradoxalement, devenir un vecteur d'oubli.

La toponymie

- En revanche, les cinq ans proposés pour une désignation toponymique nous semblent tout à fait adaptés à la réalité, donnant à la société le recul nécessaire pour prendre toute la mesure de l'empreinte laissée par un personnage décédé ou un événement passé. Toute exception faite au délai de cinq ans devrait être expliquée.

Le nombre de commémorations

- Le nombre réduit de commémorations par année est à mettre en question. En effet, s'il y a seulement deux commémorations matérielles tous les ans, comme il est suggéré, on peut considérer que la file d'attente sera longue. Il conviendrait au moins d'expliquer ou de justifier la périodicité retenue dans le *Cadre*.

c) Le comité consultatif de reconnaissance

La création du Comité consultatif en reconnaissance (CCR) est intéressante en vue d'une évaluation centralisée des demandes faites sur la base de critères dont la finalité est censée permettre une meilleure représentativité des Montréalais. Néanmoins, l'établissement d'une nouvelle instance ne constitue pas la seule alternative possible.

Si l'abolition du comité de toponymie et l'intégration de celle-ci au sein des prérogatives d'un seul comité nous apparaît un choix judicieux pour faciliter la coordination, il serait néanmoins opportun d'expliquer pourquoi la mise en place du CCR a été privilégiée. En effet, le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) aurait pu, dans le cadre d'une révision de son mandat et d'une diversification de sa composition, assumer ce nouveau rôle.

En outre, il convient de préciser certains éléments importants en ce qui concerne le CCR :

Structure et rôles

- Une clarification de la structure de coordination est nécessaire, en explicitant les rôles et le nombre de membres.
- Il faut s'assurer que le comité ne formule pas seulement des avis sur des projets de reconnaissance, mais qu'il soit le fiduciaire et le maître d'œuvre d'une vision élargie de la commémoration.

Composition

- Une condition indispensable pour le bon fonctionnement et la réussite du processus, c'est la diversification de la composition du comité. Bien que le *Cadre* précise que les membres « seront choisis de façon à compléter les expertises des instances existantes » (p.36), nous n'avons aucune indication sur la nature des expertises visées.
- Compte tenu du fait que la mission de ce comité porte sur des enjeux de société, il conviendrait d'en élargir la composition à des personnalités du monde des idées, des acteurs de terrain issus de secteurs variés et des personnes de la société civile.

Collaboration

- Le *Cadre* doit souligner davantage le fait que ce comité devra mener des actions conjointes avec les autres instances, en particulier le Conseil du patrimoine de Montréal, ainsi qu'avec les autres services de la Ville de Montréal.
- Les modalités de collaboration entre ces instances doivent impérativement être précisées.

Les unités d'affaire de la Ville

- Le fait de confier à la Division du patrimoine le soin de coordonner et gérer la mise en œuvre des reconnaissances est une bonne idée compte tenu de ses responsabilités actuelles.
- Néanmoins, cette nouvelle responsabilité s'ajoute à des mandats déjà nombreux et diversifiés. Aussi, il nous semble que dans son état actuel cette instance ne dispose pas des ressources nécessaires pour mener à bien cette mission et assumer le leadership à cet accomplissement.
- Il faudrait également expliciter davantage les liens avec les autres instances de la Ville concernées, par exemple le Bureau de l'art public et le Service de la culture.

d) La participation citoyenne

L'organigramme présenté à la page 43 est censé illustrer, entre autres, les moments de participation citoyenne. Il constitue le point de cristallisation des limites de la présente démarche. La tentative de synthétisation du processus renvoie plutôt l'image d'un millefeuille procédural, difficilement compréhensible. Comment intégrer le citoyen dans ces conditions ?

- Afin de favoriser une plus grande transparence de la démarche, il conviendrait d'identifier davantage de périodes de consultation des citoyens.
- Il faudrait également faire part aux citoyens de la résolution (positive ou négative), en expliquant les critères retenus qui ont présidé au choix.

e) Les limites du tout commémoratif

À notre avis il manque un élément de vision concernant l'équilibre à trouver entre le fait de reconnaître et commémorer davantage, et le fait de ne pas céder à la tendance du tout commémoratif qui peut nous amener vers une saturation de la mémoire collective.

Pour cela, il est essentiel de préserver ce que l'on pourrait appeler des zones vierges de commémoration, à l'instar des sentiers du mont Royal, pour que les citoyens déambulent sur le territoire sans être confrontés au travail et au devoir de la mémoire.

f) Les exceptions

- Il faut noter que si l'on déroge aux périodes établies dans le présent *Cadre*, il faut qu'il y ait une explication transparente et publique des choix.

g) Les révisions des gestes de reconnaissance passés

Prendre le temps nécessaire

- L'évaluation d'un projet de révision d'une reconnaissance existante exige du temps pour examiner pleinement les différents aspects de l'événement ou du personnage contestés, tels que le contexte historique, l'aménagement immédiat, l'importance artistique de l'œuvre d'art s'il y a lieu, etc.

Considérer diverses formes de reconnaissance

- Les révisions sont une bonne occasion d'expérimenter les pratiques éphémères, lesquelles permettent d'engager un processus de réflexion collective face à des enjeux de société. Cela pourrait se faire pendant la durée du processus d'évaluation d'une demande de révision.
- D'autres outils au service de la reconnaissance pourraient être développés, notamment pour traiter de sujets controversés. Il y a des leçons à tirer de l'urbanisme transitoire et de son approche expérimentale qui permet non seulement de se donner du temps, mais aussi de préfigurer les caractéristiques d'un projet sur le long terme.
- De telles pratiques seraient utiles en vue de recueillir les perceptions du public et aideraient à une prise de décision plus éclairée, permettant de réinsérer notre présent dans la longue durée.

Quoi qu'il en soit, la décision finale quant à la révision doit viser à mieux faire comprendre l'histoire, œuvre de connaissance qui doit être transmise à tous.

III. Nos propositions

Dans l'attente d'un certain nombre d'éclaircissements et de précisions supplémentaires quant aux problématiques formulées précédemment, Culture Montréal préconise de renforcer les outils municipaux déjà en place, c'est-à-dire :

- De réévaluer la nécessité de créer un comité complémentaire au Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) plutôt que de confier à ce dernier l'ensemble de la reconnaissance. Selon nous, élargir le mandat et la composition du CPM afin qu'il puisse développer une vision d'ensemble de la reconnaissance assurerait une plus grande cohérence dans le processus.
- De réinscrire le CPM dans la Charte de la Ville, lui donnant ainsi une plus grande légitimité et indépendance.

- De créer une Direction du patrimoine en lieu et place de l'actuelle Division afin de renforcer la capacité d'action de cette unité administrative.

IV. À propos de Culture Montréal

Fondé en 2002, Culture Montréal est un regroupement indépendant et non partisan qui rassemble tout citoyen reconnaissant le rôle fondamental de la culture dans l'essor de la métropole.

Notre mission est d'ancrer la culture au cœur du développement de Montréal par des activités de réflexion, de concertation et des interventions structurées autour des citoyens, des créateurs et du territoire.

À propos de la Commission art public

La Commission permanente de l'art public est constituée afin de faire converger les réflexions et les actions dans ce domaine à la vitalité impressionnante. Elle s'engage en faveur de l'éducation, de la sensibilisation, de la valorisation et du rayonnement de l'art public d'ici et d'ailleurs.

À propos de la Commission cadre de vie

La Commission permanente du cadre de vie s'intéresse aux multiples façons d'aménager la ville. Elle documente et fait la promotion du rôle de la culture dans le développement urbain, tant à l'échelle des quartiers qu'aux échelles municipale et métropolitaine.

À propos de la Commission citoyenneté culturelle

La Commission permanente de la citoyenneté culturelle a pour but d'enrichir le débat et proposer des avis face aux enjeux de la citoyenneté culturelle dans le contexte global du vivre-ensemble. Elle réunit un groupe d'acteurs croyant au pouvoir de la culture comme vecteur de mieux-être individuel et collectif.